

Jean-Luc MARTI

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale près de la Cour d'Appel de Paris

Expert comptable diplômé par l'Etat

UNION MULTI SPORTS UMSPC

**40 RUE DE L'ORME AU CHARRON
77340 PONTAULT-COMBAULT**

SIRET 784 994 675 00030

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UMSPC relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association UMSPC à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Varenne Saint-Hilaire, le 11 janvier 2021


Jean-Luc MARTI
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN SYNTHETIQUE

Edition du : 01/09/2019 au 31/08/2020

Solde N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres				Réserves :		
Immobilisations corporelles	242 104	219 839	22 265	- Réserve légale	26 382	269 274
Immobilisations financières	371	371	371	- Réserves réglementées	371	6 614
TOTAL I	242 476	219 839	22 637	- Autres	26 754	5 100
Actif circulant :				TOTAL I	479 547	280 988
Stocks et en-cours (autres que marchandises)			2 378	Report à nouveau	275 888	
Marchandises				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	201 109	
Avances et acomptes versés sur commandes	2 378			Provisions réglementées	2 550	
Créances :				TOTAL II		
Clients et comptes rattachés	330		330	Provisions pour risques et charges (I)		
Autres	27 791		27 791	Dettes		
Valeurs mobilières de placement	83 765		83 765	Emprunts et dettes assimilées	32	
Disponibilités (autres que caisse)	405 974		405 974	Avances et acomptes reçus sur commandes	8 100	
Caisse	7 130		7 130	Fournisseurs et comptes rattachés	1 231	
TOTAL II	527 368		527 368	Autres	35 906	96 054
Charges constatées d'avance (III)	31 628		31 628	TOTAL III	45 269	96 054
TOTAL GENERAL (I+II+III)	801 472	219 839	581 633	Produits constatés d'avance (IV)	56 817	78 654
				TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	581 633	455 697

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

UNION MULTI SPORTS

Edition du : 01/09/2019 au 31/08/2020

Solde N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	8 142	10 350	Ventes de marchandises	4 650	2 563
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	114 592	178 614
Achats d'approvisionnement	630		Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	680 697	841 077	Subventions d'exploitation	487 914	457 771
Impôts, taxes et versements assimilés	5 777	6 987	Autres produits	674 385	721 862
Rémunération du personnel	283 417	377 568	PRODUITS FINANCIERS	1 117	1 171
Charges sociales	75 809	98 339			
Dotations aux amortissements	20 315	18 079			
Dotations aux provisions					
Autres charges	1 287	907			
CHARGES FINANCIERES	563	687			
TOTAL (I)	1 076 639	1 353 995	TOTAL (I)	1 282 658	1 361 982
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	5 328	2 471	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	418	1 098
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	1 081 967	1 356 466	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	1 283 076	1 363 080
BENEFICE OU PERTE	201 109	6 614			
TOTAL GENERAL	1 283 076	1 363 080	TOTAL GENERAL	1 283 076	1 363 080

ANNEXES

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 581 633 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 201 109 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/12/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Les contributions volontaires en nature ont un caractère significatif. Cette information n'est pas indiquée dans l'annexe du fait que l'association rencontre des difficultés pour quantifier les contributions concernées.

L'association ne dispose pas d'une information fiable et quantifiable.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 242 476 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	225 907	16 198		242 105
Immobilisations financières	371	0		371
TOTAL	226 278	16 198		242 476

Amortissements et provisions d'actif = 219 839 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	199 524	20 315		219 839
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	199 524	20 315		219 839

Annexes (suite)

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
I.g.a.a.d / locaux et matériel divers	184 123	170 360	13 763	De 3 à 10 ans
Matériel de transport	50 265	43 143	7 122	5 ans
Mat.bureau & informatique	7 717	6 336	1 381	3 ans
Dépôts & cautionnements versés	371		371	
TOTAL	242 476	219 839	22 637	

Etat des créances = 558 996 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	558 996	475 231	83 765
TOTAL	558 996	475 231	83 765

Produits à recevoir par postes du bilan = 11 840 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	11 840
Disponibilités	
TOTAL	11 840

Charges constatées d'avance = 31 628 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 102 086 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	32	32		
Fournisseurs	1 231	1 231		
Dettes fiscales & sociales	15 777	15 777		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	28 229	28 229		
Produits constatés d'avance	56 817	56 817		
TOTAL	102 086	102 086		

Charges à payer par postes du bilan = 20 129 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	20 129
TOTAL	20 129

Produits constatés d'avance = 56 817 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.